



Doc. 13801
22 juin 2015

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Azerbaïdjan

Amendement¹ n° 7

Dans le projet de résolution, paragraphe 10, après le mot « gouvernement », insérer les mots suivants:

« afin d'encourager et de préserver l'expression d'opinions contraires et du pluralisme dans la société. »

Déposé par:

GUZENINA Maria, Finlande, SOC
HEINRICH Gabriela, Allemagne, SOC
KOLMAN Igor, Croatie, ADLE
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
STROE Ionuț-Marian, Roumanie, PPE/DC
VĚSAITĚ Birutė, Lituanie, SOC
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

1. 2015 - Troisième partie de session

